

**7 heures**

# FORMATION DDA

Parcours conforme aux exigences de la DDA

## Formation e-learning

## PROGRAMME

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de comprendre les enjeux de la lutte contre le blanchiment de l'argent sale

### COMPETENCES VISEES

Connaître les grands principes en matière de réglementation et acquérir de bons réflexes au quotidien vous permettant de détecter d'éventuelles opérations suspectes et d'agir en conséquence, selon l'organisation de votre activité  
Connaître vos obligations, et les sanctions encourues en cas de non-respect.

### PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine, désireux de satisfaire à leur obligation de formation annuelle DDA,

### PRE REQUIS

La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

### DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage.

La formation LCBFT-ASS est de 7h00

### INTERVENANTE

#### Patricia ROUVIER

Formateur en Gestion de patrimoine et Réglementation financière

### TARIF :

Voir tarif Boutique en ligne

- **1 : Le blanchiment de l'argent sale**
  - A- Enjeux économiques et sociaux du blanchiment d'argent
  - B- Le mécanisme du blanchiment: 3 étapes à connaître
- **2 : Qu'est-ce qu'un délit de blanchiment ?**
  - A- Les éléments constitutifs du délit
  - B- Les peines encourues
  - C- Les professionnels assujettis
- **3 : Les organes de contrôle et de lutte**
  - A- TRACFIN et le GAFI
  - B- Le rôle de l'ACPR
- **4 : Les obligations du professionnel de l'assurance**
  - A- L'approche par les risques, l'entrée en relation, la connaissance du client, le client occasionnel
  - B- Les lignes directrices de l'ACPR et Les diligences à effectuer
  - C- Exemples de situations pratiques auxquelles le professionnel de l'assurance peut être confronté- Cas Pratiques
- **5 : Les apports de la 4° Directive LCBFT**
  - A- La notion de PPE renouvelée
  - B- La détermination du bénéficiaire effectif

Quizz d'entraînement illimité

Quizz de validation

Documentation téléchargeable

Attestation de réussite et rapport de connexions

Assistance technique et pédagogique incluse

Licence valable 1 an